



Monsieur François LEBLOND
Président
Commission particulière du débat public
Réseau Grand Paris
100 Avenue de SUFFREN
75015 PARIS

Versailles, le 9 DEC. 2010

Affaire suivie par : Aurélie THIBAUT
Tél. : 01.30.83.20.85

OBJET : Rapports relatifs à l'évaluation stratégique environnementale.

Monsieur le Président, *Gben Mouskou le Préfet,*

Dans le cadre du projet de réseau de transport public du Grand Paris, la Société du Grand Paris a produit une évaluation stratégique environnementale, en accompagnement du dossier de lancement du débat public.

A la lecture des rapports relatifs à cette évaluation, deux points m'ont particulièrement interpellé. Je me permets donc de vous en faire part afin que la Société du Grand Paris, maître d'ouvrage, puisse les prendre en considération le plus rapidement possible.

Ma première interrogation concerne les perspectives annoncées d'évolution de population et d'emplois entre 2005 et 2035, éléments qui sont abordés, d'une part pages 7 à 10 de l'atlas cartographique de l'évaluation des incidences et, d'autre part, pages 14 et 44 du résumé non technique de l'évaluation stratégique environnementale du réseau de métro automatique du Grand Paris.

Il apparaît en effet que la même information relative à l'évolution de population totale est traitée à deux échelles différentes.

Ainsi, la carte n°III.1.2-2 de l'atlas cartographique indique que la Ville de Versailles (1^{ère} échelle) devrait connaître une évolution de l'ordre de + 100.000 habitants entre 2005 et 2035 soit plus du doublement de sa population actuelle qui est de l'ordre de 87.000 habitants. Cette carte montre par ailleurs que Versailles subirait la plus importante évolution à l'échelle du projet en région parisienne.

Or, vous n'êtes pas sans savoir que la Ville de Versailles est particulièrement contrainte en termes de développement de son urbanisation du fait des nombreux périmètres de protection naturelle et historique.

Il me semble donc absolument irréaliste d'envisager un doublement de la population.

De plus, cette carte est contradictoire avec les éléments du résumé non technique puisque la figure III.3.1-1 présentant l'évolution de l'emploi et de la population en Île-de-France entre 2005 et 2035 page 14 ainsi que le tableau IV.1 détaillant les données d'évolution par macrozone indiquent une évolution sur la même période de + 119.869 habitants (soit une évolution de + 21.2%) sur un territoire appelé « Versailles » mais comprenant près d'une trentaine de communes (2^{ème} échelle). Une telle évolution resterait problématique pour Versailles si elle devait être homogène sur les 30 communes.

La seconde remarque que je vous sou mets concerne les densifications envisagées par la Société du Grand Paris à travers la carte III.9.2.5 intitulée « Aptitude à la densification – tronçon 4 » qui se trouve à la page 291 du rapport général « Evaluation des incidences ». Cette carte présente en effet des incohérences puisqu'il y est notamment envisagé de densifier le secteur des Grandes et Petites Ecuries et de la Place du Marché, ce qui n'est ni envisagé ni envisageable à la fois pour des raisons de protection mais aussi de simple bon sens urbanistique.

Deux zones sur le secteur des Mortemets sont également mises en évidence. Or, il s'agit de terrains classés monument historique appartenant au domaine du château de Versailles et sur lesquels aucune construction n'est envisagée compte tenu de la proximité du château. La partie nord de la Caserne Pion, à l'extrême ouest de la commune connaîtrait une densification maximale alors même que cette zone est directement soumise aux restrictions d'urbanisme liées à l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole. De façon générale, cette cartographie d'aptitude à la densification me paraît inappropriée d'autant plus que les communes, compétentes en matière d'urbanisme, n'ont pas été consultées pour leur élaboration.

Je vous remercie de bien vouloir porter au compte du débat public ces différentes remarques afin que la Société du Grand Paris lève ces contresens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

et de mes très cordiaux sentiments.

Le Président,

[Signature]
François de MAZIERES
Maire de Versailles.

Copie à :

- Monsieur Marc VERON, Président du Directoire de la Société du Grand Paris
- Madame Christine-Françoise JEANNERET, Présidente de l'association Yvelines Environnement, à Versailles